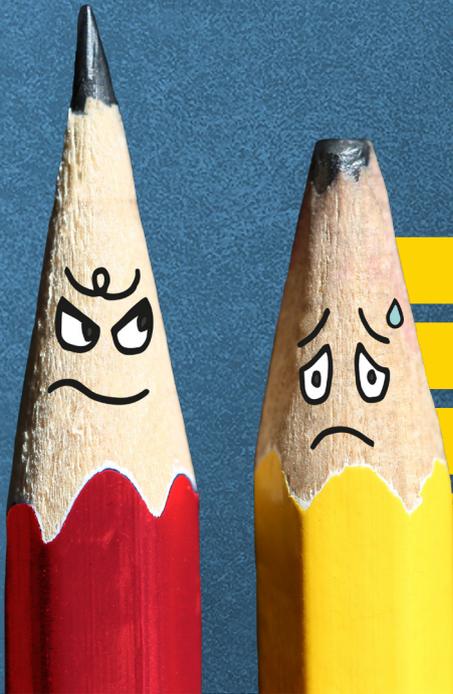




Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Recommandations du Comité Scientifique sur la lutte contre le harcèlement et cyber-harcèlement

L'UNESCO et le Ministère français de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports organisent une Conférence internationale sur la lutte contre le harcèlement entre élèves le 5 novembre 2020. La conférence s'appuie sur les engagements pris lors de la réunion des ministres de l'Éducation du G7 sous la présidence française en juillet 2019, et marque la célébration de la première Journée internationale contre la violence et le harcèlement à l'école, y compris le cyber-harcèlement.

La conférence en ligne vise à créer une dynamique mondiale pour mettre fin au harcèlement à l'école, en sensibilisant tous les acteurs, en partageant les pratiques prometteuses et en mobilisant les gouvernements, les experts et l'ensemble de la communauté éducative.

Avant l'événement, des experts de différentes régions du monde travaillant sur la prévention du harcèlement en milieu scolaire ont été invités à préparer des recommandations pour la conférence. Le processus a été piloté par un Comité scientifique composé d'experts français conseillant le Ministère français de l'éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports pour la conception et la mise en oeuvre de son programme national de lutte contre le harcèlement, ainsi que d'experts internationaux. Deux consultations ont été organisées pour alimenter le processus : une consultation auprès du Comité d'experts français et une consultation virtuelle auprès d'une cinquantaine d'experts internationaux de renom (universitaires, représentants de gouvernements, d'ONG et d'agences des Nations unies) afin de recueillir leurs opinions sur ce qui fonctionne pour prévenir et lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement, y compris les données scientifiques existantes.

Ce document présente un résumé d'une première série de recommandations formulées par le Comité scientifique sur trois questions clés :

- Comment revisiter la définition du harcèlement en milieu scolaire afin d'élaborer des réponses plus complètes et mieux ciblées pour lutter contre le harcèlement sous toutes ses formes ? Quels sont les aspects à prendre en considération pour une définition plus inclusive ?
- Sur la base des données existantes, à quoi devraient ressembler des réponses nationales efficaces au harcèlement ? Quelles sont les principales composantes et caractéristiques d'une approche holistique pour lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement ?
- Quelles stratégies et actions supplémentaires ou spécifiques devraient être prises en considération lors de la planification et de la mise en oeuvre des réponses au cyber-harcèlement ?

Comment revisiter la définition du harcèlement en milieu scolaire ?

La première *Journée internationale contre la violence et le harcèlement à l'école, y compris le cyber-harcèlement*, a lieu à un moment important dans l'histoire de la recherche sur le harcèlement. Depuis près de 50 ans, les chercheurs, les praticiens et les décideurs politiques s'appuient sur une compréhension du harcèlement en milieu scolaire fortement influencée par les travaux fondateurs de Dan Olweus et d'autres chercheurs qui ont défini le harcèlement comme « des comportements agressifs non désirés qui se répètent dans le temps et impliquent un déséquilibre de pouvoir ou de force ». Selon ces définitions, ce type d'agression pourrait impliquer une intention implicite ou non, même si l'intention ne serait pas toujours forcément de blesser la cible.

Ces dernières années, grâce aux travaux d'autres chercheurs de différentes disciplines ainsi qu'aux travaux de l'Association internationale pour la prévention du harcèlement, du Forum mondial contre le harcèlement et de l'UNESCO, il y a une reconnaissance croissante de la nécessité de tenir compte de considérations plus larges et inclusives qui reconnaissent la complexité des relations et des structures liées aux comportements de harcèlement. En conséquence, le Comité scientifique a examiné la définition du harcèlement communément utilisée et a identifié le besoin d'adopter une approche plus inclusive du harcèlement qui reflète une compréhension mieux adaptée en matière de prévention du harcèlement et de réponse. Les définitions précédentes considéraient principalement le harcèlement comme des comportements agressifs répétés soit entre deux personnes, soit entre un groupe et une personne qui était dans l'incapacité d'y mettre fin. Cependant, il est aujourd'hui reconnu que le harcèlement entre élèves se produit dans un système de relations et de structures qui existent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Il est donc nécessaire de reconnaître que le harcèlement est une question qui relève d'une « approche éducative globale ».

En proposant d'appréhender le harcèlement de manière plus inclusive, le Comité Scientifique souhaite que les chercheurs, les praticiens et les décideurs politiques puissent développer des réponses plus complètes et plus ciblées pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire sous toutes ses formes, et qu'ils puissent aussi mieux mesurer ce phénomène.

Le Comité scientifique reconnaît également que le harcèlement reflète une absence de soutien autant qu'il implique une présence d'agression.

Une définition révisée devrait indiquer clairement que :

- Le harcèlement et le cyber-harcèlement impliquent un déséquilibre de pouvoir et se produisent au sein d'un réseau donné de relations au sein de l'école et de la communauté éducative, et sont favorisés ou entravés par le contexte social et institutionnel des écoles et du système éducatif.
- Le harcèlement et le cyber-harcèlement sont des phénomènes relationnels qui se produisent au sein d'un réseau de personnes.
- Le harcèlement et le cyber-harcèlement impliquent souvent une absence de réponses efficaces ou positives et soutien de la part des pairs et/ou des adultes à l'égard des cibles¹.
- Le harcèlement et le cyber-harcèlement causent souvent des préjudices d'ordre émotionnel, social et/ou physique.
- La répétition n'est pas seulement liée au nombre d'incidents de harcèlement et de cyber-harcèlement, mais aussi au sentiment de la cible qui peut craindre qu'un événement unique ne se répète ou ne soit repartagé en ligne.
- Les élèves qui harcèlent ne le font pas toujours intentionnellement. Il est possible que les élèves impliqués dans le harcèlement le soient plus en raison de dynamiques de groupe que dans l'intention de blesser l'élève qui est ciblé.

Comment répondre efficacement au harcèlement et au cyber-harcèlement : une approche éducative globale

Les recherches internationales suggèrent que les initiatives couronnées de succès visant à lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement en milieu scolaire s'inscrivent dans une approche à l'échelle de l'école dans son ensemble.

Cependant, ces initiatives à l'échelle de l'école n'ont produit qu'une réussite limitée car trop circonscrite, parce qu'elles ont omis de reconnaître que l'école existe au sein d'un système éducatif et d'une communauté éducative plus larges, qui sont soutenues par la société en général. Par conséquent, le Comité scientifique propose qu'une réponse efficace aux harcèlement et cyber-harcèlement soit décrite comme une "approche éducative globale". Une approche éducative globale garantit que les initiatives scolaires locales reconnaissent l'importance de l'interconnexion de l'école avec la société au sens large, y

compris les systèmes éducatif, technologique et sociétaux ainsi que les valeurs et les pressions sociales, facteurs qui peuvent tous avoir un impact sur la prévalence et le type de harcèlement et de cyber-harcèlement qui se produisent dans une école.



1 L'utilisation du terme « cible », plutôt que « victime », a été préférée car elle permet d'éviter une catégorisation négative qui met trop l'accent sur les attributs de la personne harcelée.

Des éléments opérant à des niveaux différents et parfois simultanés doivent être pris en considération si une école souhaite réellement développer une approche éducative pour réduire le harcèlement et le cyber-harcèlement.

Cette approche éducative globale comprend neuf composantes-clés qui peuvent permettre de réduire efficacement le harcèlement et le cyber-harcèlement (voir infographie).



Caractéristiques de l'approche éducative globale

Cette approche éducative globale de la réduction du harcèlement et du cyber-harcèlement **est holistique**, car elle fournit un cadre global et systémique incluant les dimensions juridique et politique qui dépassent l'approche à l'échelle de l'école seule. Cette approche de la réduction du harcèlement **contribue à la poursuite des objectifs de développement durable (ODD), en particulier ODD 4**, qui vise à assurer une éducation de qualité inclusive et équitable, et ODD 16, qui vise à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives. En proposant cette approche plus large du harcèlement en milieu scolaire, le système éducatif peut être encore plus inclusif et durable pour l'avenir.

Le Comité scientifique a identifié un certain nombre de conditions préalables pour que l'approche éducative globale de lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement puisse être déployée au niveau national, qu'elle soit pérenne, qu'elle soit inclusive et profite à tous les enfants, et que sa mise en œuvre soit transversale dans l'ensemble du système éducatif.

- Chacune des neuf composantes est importante et nécessaire, mais insuffisante à elle seule. Elles doivent être considérées comme des éléments intégrés de l'approche éducative globale. Une combinaison cohérente de ces neuf composantes renforcera l'efficacité à long terme des réponses au harcèlement. En résumé, les neuf composantes clés **ne sont pas un menu (ou une "liste de courses") dans lequel seuls certains aspects peuvent être sélectionnés pour réduire le harcèlement.**
- Il est nécessaire de planifier et de mettre en œuvre des actions systématiques bien coordonnées et durables. **Les mesures ponctuelles ne sont pas efficaces.**
- Cette approche met davantage l'**accent sur l'importance de l'ensemble du système éducatif** qui sous-tend un engagement non seulement à aider les élèves impliqués dans le harcèlement (auteurs et cibles), mais aussi de rendre l'ensemble du système éducatif mieux équipé pour réduire le harcèlement et le cyber-harcèlement chez les élèves.
- Les autorités éducatives nationales ou infranationales doivent concevoir **des programmes qui peuvent être efficacement mis en œuvre dans toutes les écoles et les réseaux rattachés aux écoles.**



- **Les autorités éducatives doivent soutenir les écoles dans la mise en œuvre** de programmes de prévention du harcèlement, en leur fournissant des orientations et des ressources.
- **Les enfants et les jeunes doivent jouer un rôle central** dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des neuf composantes de l'approche éducative globale. Les écoles sont des espaces d'éducation et d'apprentissage pour les enfants et les jeunes, et ceux-ci doivent pouvoir s'impliquer d'une manière appropriée à leur âge dans la construction et la mise en œuvre des réponses au harcèlement et cyber-harcèlement.
- Une approche éducative globale, tout en luttant directement contre le harcèlement, doit également promouvoir explicitement des interactions positives, respectueuses et bienveillantes.

MESSAGES CLÉS SUR CHAQUE COMPOSANTE DE L'APPROCHE ÉDUCATIVE GLOBALE



Leadership politique fort et cadre juridique et politique solide pour lutter contre le harcèlement, la violence en milieu scolaire et à la violence contre les enfants en général

- Le leadership, au niveau national et jusqu'au niveau de l'école, est essentiel pour impulser une réponse forte au harcèlement, à la violence scolaire et à la violence contre les enfants en général
- Les lois, politiques, cadres et lignes directrices anti-harcèlement doivent être disponibles au niveau national, avec des déclinaisons adaptées au niveau local dans l'ensemble des écoles.
- Il doit exister des lois et des politiques sur l'éducation inclusive qui traitent du harcèlement fondé sur l'identité (par exemple la race ou la sexualité). Ces lois et politiques devraient être traduites en politiques explicites contre la discrimination au niveau local et des écoles.
- Les lois, politiques, cadres et directives devraient évoluer et être adaptés aux nouvelles formes d'agression à l'école telles que le cyber-harcèlement.



Formation et soutien aux enseignants sur le harcèlement et la gestion des classes centrée sur l'élève et bienveillante

- Les enseignants devraient être soutenus grâce à la formation, au mentorat et à l'accès à des ressources telles que des matériels pédagogiques appropriés pour favoriser un environnement scolaire centré sur l'élève et bienveillant.
- Les enseignants doivent bénéficier d'une formation initiale et continue pour augmenter leur familiarité avec la prévention et la réponse en matière de harcèlement, ainsi que l'apprentissage de méthodes favorisant la gestion de classes et un environnement scolaire centrés sur l'élève et bienveillants.



Programmes scolaires, apprentissage et enseignement pour promouvoir un climat scolaire bienveillant (c'est-à-dire anti-harcèlement)

- Pour réduire le harcèlement, les écoles doivent offrir un climat scolaire centré sur l'élève et bienveillant.
- Les programmes, l'apprentissage et l'enseignement, ainsi que les relations entre enseignants et élèves, doivent tous viser à favoriser un environnement scolaire centré sur l'élève et bienveillant.

- Pour y parvenir, un enseignement et un apprentissage centrés sur l'élève sont essentiels.



Environnement scolaire et de classes secure au niveau psychologique et physique

- Les autorités éducatives, les directeurs d'école et les autres membres du personnel scolaire doivent créer un environnement au sein duquel les élèves et l'ensemble de la communauté éducative se sentent accueillis, en sécurité et soutenus.
- Tout le personnel scolaire, et pas seulement les enseignants, devrait être sensibilisé et soutenu pour favoriser un environnement scolaire bienveillant et exempt de harcèlement.
- Les chefs d'établissements doivent donner l'exemple de relations bienveillantes. Les directeurs, les conseils d'administration, les enseignants et les autres membres du personnel doivent promouvoir l'exercice d'une autorité démocratique.
- Toute situation de harcèlement doit être reconnue et traitée en temps opportun et de manière cohérente et efficace.



Mécanismes de signalement pour les élèves touchés par le harcèlement, ainsi que des services de soutien et de prise en charge

- Les écoles doivent disposer de personnel chargé du suivi du harcèlement.
- Les canaux et les mécanismes de signalement doivent être cohérents et connus de toute la communauté scolaire, adaptés aux différents âges des élèves (dans le respect des informations confidentielles recueillies).
- Le système scolaire doit être intégré à des services de soutien et d'orientation connus de et accessibles à la communauté scolaire.
- Les élèves (notamment les cibles et les témoins, mais pas exclusivement) ainsi que le personnel scolaire doivent avoir le sentiment qu'ils peuvent parler du harcèlement à une personne de confiance qu'ils connaissent, à l'école ou en dehors.
- Une collaboration doit être établie avec les plateformes de réseaux sociaux afin de garantir que les communautés éducatives disposent de canaux efficaces pour signaler les cas de cyber-harcèlement.



Participation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, y compris les parents

- Tous les acteurs de la communauté scolaire doivent être impliqués dans les initiatives de lutte contre le harcèlement, y compris les directeurs et le conseil d'administration, les enseignants, les autres membres du personnel scolaire, les élèves et les parents, ainsi que d'autres acteurs de la communauté éducative au sens large, tels que les enfants et les adultes qui participent à des activités périscolaires, par exemple sportives, artistiques, etc.
- Les parents, y compris les associations de parents d'élèves, doivent être soutenus pour s'engager sur la question du harcèlement.



Autonomisation et participation des élèves

- Le harcèlement est un phénomène relationnel qui se produit au sein d'un réseau de personnes ; par conséquent, tous les élèves doivent participer à des programmes de prévention, pas seulement les auteurs ou les cibles.
- Les témoins jouent un rôle clé dans la dynamique de harcèlement et doivent être habilités à soutenir les élèves ciblés par le harcèlement.
- Il faut accorder une attention particulière à la participation des élèves qui appartiennent à des minorités, à la conception et à la mise en œuvre des stratégies de prévention du harcèlement, afin de s'assurer que ces stratégies soient inclusives de tous les élèves.
- Les initiatives menées par les élèves et les approches par les pairs pour prévenir le harcèlement doivent être mises en œuvre en conjonction avec des programmes impliquant le personnel scolaire et d'autres adultes formés.



Collaboration et partenariats entre le secteur de l'éducation et un large éventail de partenaires (autres secteurs gouvernementaux, ONG, milieu universitaire, plateformes numériques)

- Les autorités éducatives doivent collaborer efficacement avec différents secteurs, notamment la santé, les services sociaux, etc.
- D'autres secteurs concernés devraient fournir des ressources et un soutien pour réduire le harcèlement et le cyber-harcèlement, y compris les organisations qui gèrent les réseaux sociaux.
- La collaboration entre le secteur de l'éducation et le monde universitaire doit être encouragée pour que la recherche permette de mieux comprendre le harcèlement et comment le réduire.

Lutter efficacement contre le cyber-harcèlement

Les recherches indiquent que les distinctions entre le harcèlement en face à face et le cyber-harcèlement sont à présent moins nettes dans la mesure où de nombreux élèves sont souvent ciblés à la fois hors ligne et en ligne. Une approche éducative globale doit donc comprendre des actions systémiques pour lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement comme deux dimensions d'un même phénomène.

Toutefois, il faut tenir compte de certaines caractéristiques additionnelles du cyber-harcèlement lors de la planification et de la mise en œuvre des actions. Ces caractéristiques incluent notamment l'anonymat de la personne qui harcèle, l'ampleur de l'humiliation potentielle, y compris la répétition pour la cible, le manque de contrôle des adultes ou du système pour soutenir les élèves touchés par le cyber-harcèlement, et l'omniprésence d'Internet qui rend presque impossible pour la cible de se soustraire à l'expérience de harcèlement.

Ces caractéristiques additionnelles peuvent entraîner un stress et une peur importants chez les personnes visées. Les confinements imposés dans le cadre de la pandémie de Covid-19 ont entraîné une hausse sans précédent du temps d'écran par les enfants et les adolescents. Sans une structure et une surveillance appropriées, cette hausse du temps passé en ligne peut exposer les enfants et les adolescents à un risque accru de cyber-harcèlement.

Dans cette optique, les considérations supplémentaires suivantes sont suggérées pour lutter plus efficacement contre le cyber-harcèlement :

- Les gouvernements et les autorités éducatives devraient publier un plan d'action spécifique avec une législation et des lignes directrices connexes sur le cyber-harcèlement, la sécurité en ligne, la citoyenneté numérique et l'utilisation des technologies.
- Les gouvernements devraient assurer la mise en place d'une formation initiale et continue exhaustive, ainsi que des programmes et du matériel pédagogiques pour aider les écoles à élaborer des politiques et des pratiques liées à une utilisation plus sûre de l'internet et des autres technologies numériques.
- Les gouvernements devraient veiller à ce que les programmes de formation initiale des enseignants, la formation continue et le développement professionnel incluent l'apprentissage social et émotionnel des élèves, leur bien-être et leur sécurité en ligne.
- Les écoles devraient mettre en œuvre des politiques relatives à une utilisation plus sûre et éthique des technologies, ainsi qu'un code de bonne conduite.
- Les autorités nationales et infranationales doivent veiller à ce que la sécurité en ligne soit incluse comme une dimension de chaque matière du programme scolaire.
- Les autorités nationales et infranationales devraient fournir un cadre d'apprentissage numérique visant à promouvoir la citoyenneté numérique.
- Les programmes de renforcement des compétences en matière de sécurité personnelle devraient inclure des leçons spécifiques sur la vie privée, et sur la manière de rencontrer de nouvelles personnes et de répondre de manière sûre à des étrangers en ligne, y compris par le biais de jeux vidéo, des réseaux sociaux et autres applications. Certains programmes visent à débiter avec les enfants dès leur plus jeune âge, sur la base de données montrant que les enfants interagissent avec des écrans très tôt.
- Les cours d'éducation sur le cyber-harcèlement et la sécurité en ligne devraient être intégrés dans les programmes plus larges de prévention du harcèlement.
- Les autorités nationales et infranationales devraient mettre en place des forums spécifiques où les sociétés de médias sociaux et les fournisseurs d'accès Internet pourraient participer à la planification de la sécurité des enfants en ligne.
- Un point de contact national ou infranational spécifique devrait être nommé et chargé de l'éducation à la sécurité en ligne, des mécanismes de plainte et de signalement des contenus en ligne illégaux ou offensants.
- Les gouvernements et les organes de gouvernance internationaux devraient exiger la transparence et garantir la responsabilité des plateformes de réseaux sociaux et la collaboration avec celles-ci en ce qui concerne le cyber-harcèlement et la sécurité en ligne.
- Les gouvernements devraient veiller à ce que les parents participent à l'élaboration des plans d'action et politiques visant à lutter contre le cyber-harcèlement et la sécurité en ligne.
- Les gouvernements devraient s'engager dans des campagnes médiatiques à grande échelle pour sensibiliser et éduquer les parents sur la meilleure façon d'assurer la sécurité de leurs enfants en ligne. En effet les parents et les familles, y compris les frères et sœurs, ont un rôle clé à jouer pour soutenir les comportements civiques en ligne, et pour aider à protéger les enfants des abus en ligne.

Remerciements

Ces recommandations ont été préparées par le Comité scientifique réuni par l'UNESCO et le Ministère français de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Le Comité scientifique était coprésidé par la Dr. Nicole Catheline, présidente du Conseil scientifique de la Société française de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et des disciplines associées, France ; et le professeur James O'Higgins Norman, titulaire de la chaire UNESCO sur la lutte contre le harcèlement à l'école et dans le cyberspace et directeur du Centre national irlandais de recherche et de ressources contre le harcèlement de la Dublin City University, Irlande.

Les autres membres du Comité scientifique incluent : M. Jean-Pierre Bellon, Professeur de philosophie, France ; M. Christian Berger, Professeur de psychologie de l'éducation - Pontificia Universidad Católica de Chile, Chili ; Dr. Sylvie Condette, Maître de conférences en Sciences de l'éducation - Université de Lille, France ; Mme Donna Cross, Professeure à la faculté de médecine, de dentisterie et de sciences de la santé - University of Western Australia, Australie ; Dr. Shoko Yoneyama, Maître de conférences en études asiatiques - University of Adelaide, Japon/Australie ; Mme Imanne Agha Anane, Responsable de projets pour la prévention de la violence à l'école, Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, France ; et M. Christophe Cornu, Chef d'équipe et spécialiste principal du programme, Section de la santé et de l'éducation, Secteur de l'éducation, UNESCO.

Crédits des icônes : Alx1618/Shutterstock.com ; mamanamsai/Shutterstock.com ; VoodooDot/Shutterstock.com ; Sviatlana Sheina/Shutterstock.com ; D Line/Shutterstock.com ; kosmofish Pavlo S/Shutterstock.com

Contact



<https://fr.unesco.org/commemorations/dayagainstschoolvioenceandbullying>



@UNESCO_fr



@UNESCO_fr

#NonAuHarcèlement